

# 18 MYTHES

## SUR LA PROSTITUTION



EUROPEAN WOMEN'S  
**LOBBY**  
EUROPEEN DES FEMMES

| ENSEMBLE POUR UNE EUROPE  
LIBEREE DE LA PROSTITUTION |

## “C’EST LE PLUS VIEUX MÉTIER DU MONDE.”

Changeons de perspective : le proxénétisme pourrait en effet être considéré comme le plus vieux métier du monde. En tous les cas, ce n’est pas parce que quelque chose existe depuis longtemps que l’on ne peut pas ou ne devrait pas la changer. Nous ne disons pas “le meurtre existe depuis toujours : nous ne pouvons rien y faire”. Regardez la peine de mort ou l’esclavage par exemple.



## “C’EST UN CHOIX.”

“Si les femmes avaient plus de choix économiques dans cette société, elles ne choisiraient pas d’être violentées dans la prostitution”, dit Fiona Broadfoot, survivante anglaise de la prostitution. Le choix est toujours relié à un contexte. Aujourd’hui en Europe, l’égalité femmes-hommes n’est pas une réalité : regardez simplement l’écart salarial (16%), la réalité des violences faites aux femmes (1 femme sur 5 est victime de violence conjugale), les stéréotypes sexistes, la sous-représentation des femmes dans les entreprises, le monde académique et la politique (24% des parlementaires au niveau national)... Dans un contexte où les femmes subissent discrimination, pauvreté et violence, le consentement peut être acheté avec de l’argent. De nombreuses études montrent que la pauvreté, des pertes familiales, le sans-abrisme, la dépendance aux drogues, et une histoire de violence sexuelle et physique, se combinent pour rendre les jeunes femmes plus vulnérables à l’entrée dans la prostitution. De plus, la majorité des femmes qui entrent dans la prostitution le font très jeunes. Voudriez-vous que votre fille ou votre sœur choisisse de se prostituer ? Elle peut commencer demain.

# UN CHOIX ?

## “C’EST UN MÉTIER COMME UN AUTRE.”

Connaissez-vous un autre métier dans lequel les personnes ont un taux de mortalité 10 à 40 fois supérieur à la moyenne ? Où 60 à 80% des “travailleur-se-s” subissent régulièrement de la violence physique et sexuelle ? Si c’est un métier comme un autre, comment se fait-il que si peu de femmes d’Europe de l’Ouest le pratiquent ? Comment se fait-il que l’écrasante majorité des personnes prostituées soit des femmes migrantes ? Ce soi-disant “métier” serait-il réservé aux femmes migrantes ? Pour respecter l’égalité femmes-hommes, devrions-nous le promouvoir auprès des hommes ? Plusieurs syndicats en Europe ne voient pas la prostitution comme un métier car elle est incompatible avec les critères associés à tout métier, à savoir la sécurité et la dignité, ainsi que la progression de carrière.

## “LA PROSTITUTION RAPPORTE BEAUCOUP D’ARGENT.”

A qui ? Selon Interpol, un proxénète en Europe gagne 110 000 euros par année et par femme prostituée. Si la prostitution est un métier si lucratif, comment se fait-il que la majorité des femmes dans la prostitution ne possèdent ni voiture, ni appartement et n’épargnent pas pour le futur ? L’idée que la prostitution rapporte beaucoup est un mythe. En outre, débattre sur le montant gagné dans la prostitution est une stratégie malhonnête : quel que soit le montant, la prostitution consiste en une personne qui achète l’accès à votre corps et votre sexualité. Les êtres humains n’ont pas de prix.

## “LA PROSTITUTION APPORTE L’INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE AUX FEMMES, ET SPÉCIALEMENT AUX FEMMES MIGRANTES.”

En ces temps de crise économique, avec des forts taux de chômage, et de plus en plus d’attitudes racistes, il serait très facile de dire que la prostitution est une solution pour les femmes en général, et pour les femmes migrantes en particulier. Cela contribuerait à réduire les taux de chômage ! Les vraies questions pour les femmes migrantes concernent : l’accès au marché du travail, la reconnaissance des qualifications et les droits de réunification familiale. L’indépendance économique ne doit pas primer sur la souffrance et la violence. Au 21e siècle, nous devons proposer mieux que cela.



“

**“LA PROSTITUTION, C’EST LA LIBERTÉ SEXUELLE; L’ABOLITION EST ANTI-SEXE.”**

Soyons plus précis-e-s : nous parlons de la liberté sexuelle de qui ? Tout le monde est d’accord avec l’idée que la liberté sexuelle consiste à vivre pleinement sa santé et ses droits sexuels, basés sur l’égalité et libérés de toute discrimination, force ou violence (définition de l’Organisation mondiale de la santé). La prostitution n’a rien à voir avec le sexe, c’est une question de pouvoir : l’achat d’un acte sexuel est en soi le déni du désir de l’autre personne. Payer pour du sexe, c’est nier le droit d’une autre personne au désir sexuel, et cela représente une prise de pouvoir sur l’autonomie sexuelle d’un autre être humain. En d’autres termes, acheter un acte sexuel ne peut jamais être de la liberté sexuelle. Les abolitionnistes sont pro-sexes : ils/elles veulent une réelle liberté sexuelle et l’égalité femmes-hommes, et cela ne sera pas le cas tant que la sexualité sera placée dans le champ du marché.

## LA LIBERTÉ SEXUELLE ?

**“LA PROSTITUTION FAIT PARTIE DU COMBAT HISTORIQUE DES FEMMES POUR LE CONTRÔLE SUR LEUR CORPS.”**

Dans les années 1970 en Europe, les femmes se sont en effet battues pour faire reconnaître leurs droits reproductifs et sexuels, en particulier le droit à l’avortement dans de bonnes conditions. Elles dénonçaient l’inégalité structurelle femmes-hommes, et donc toute autorité qui essayait d’imposer ses vues sur leurs droits humains : la religion, la tradition... et le marché. La marchandisation de la sexualité et du corps des femmes ne peut pas être considérée comme faisant partie d’une lutte collective pour les droits des femmes : la prostitution, ce sont des hommes qui se donnent le droit d’acheter du sexe, ce n’est pas un progrès pour atteindre l’égalité femmes-hommes.

**“CERTAINES FEMMES DISENT QUE C’EST LEUR DROIT DE SE PROSTITUER.”**

Certaines personnes acceptent librement du travail pour moins que le salaire minimum (spécialement des migrant-e-s sans-papiers par exemple) ; d’autres acceptent même de vendre leur organe. Dans ces deux cas, notre société a décidé de protéger les plus vulnérables et de garantir une vie décente pour tou-te-s ; dans ces cas, la loi condamne donc l’employeur, ou l’acheteur d’organe. De même, la loi devrait pénaliser le client-prostituteur, pas la personne prostituée. Quelques personnes disent en effet qu’elles choisissent d’être dans la prostitution ; mais une société démocratique ne se construit pas sur la base de choix individuels qui ne reflètent pas la situation de l’écrasante majorité. Ce qui est en jeu, c’est le futur que nous créons, la société dans laquelle nous voulons vivre. Aujourd’hui, nous devrions être davantage engagé-e-s à défendre le droit des femmes et des hommes à ne pas être dans la prostitution.

**“SEUL-E-S LES “TRAVAILLEUR-SE-S DU SEXE” DEVRAIENT POUVOIR PARLER DE PROSTITUTION, PARCE QU’ILS/ELLES SAVENT DE QUOI ILS/ELLES PARLENT.”**

Est-ce que les femmes victimes de violence conjugale devraient être les seules à pouvoir dénoncer la violence entre partenaires ? La violence conjugale est reconnue comme forme structurelle de violence faite aux femmes, qui nous affecte tou-te-s, car elle touche à nos valeurs sociétales. La prostitution aussi nous affecte tou-te-s : elle véhicule des normes et des représentations auprès des jeunes, elle est banalisée et même glamourisée par les médias et l’industrie de la culture. Pas étonnant alors que l’insulte ‘pute’ soit si répandue ! En outre, pour chaque “travailleuse du sexe” médiatisée, il y a de nombreuses survivantes de la prostitution, que l’on entend rarement, à cause du traumatisme lié à leur expérience. Et des milliers de personnes encore dans la prostitution, qui sont invisibles. Il est temps de les écouter.



”

“

**“LA PROSTITUTION EST UTILE POUR LA SOCIÉTÉ, SURTOUT POUR LES HOMMES SEULS ET ISOLÉS SOCIALEMENT.”**

Les clients-prostituteurs ne correspondent pas à ce stéréotype : des recherches internationales montrent que la majorité des clients sont des hommes mariés ou dans une relation, et qu'ils ont tendance à avoir un plus grand nombre de partenaires sexuelles (en dehors de la prostitution) que le reste de la population masculine. En justifiant la prostitution comme une institution sociale, on sous-entendrait donc que quelques femmes doivent être sacrifiées pour les “besoins” de ces hommes. Par chance, vous ou votre sœur/femme/fille/amie n'est pas dans le groupe des sacrifiées. Les femmes dans la prostitution sont avant tout des femmes ; elles doivent bénéficier des mêmes droits et de la même dignité que toutes les femmes.

**“LA DEMANDE NE DISPARAÎTRA JAMAIS.”**

Quelle triste vision des hommes... : selon cette affirmation, les hommes seraient dépendants de soi-disant “besoins sexuels irrépessibles”, pas de leur cerveau. C'est d'autant plus surprenant de penser ainsi que la majorité des hommes ne sont pas clients. La demande est légitimée par une certaine vision de la masculinité, liée à la virilité ou la force, autant de stéréotypes sur les hommes dans nos sociétés inégalitaires. La demande peut être réduite par l'éducation, la prévention et la loi. C'est aussi simple que cela. Le fatalisme est utilisé par celles et ceux qui n'ont pas envie de changer la société.



**“SI ON ABOLIT LA PROSTITUTION, IL Y AURA DAVANTAGE DE VIOLS.”**

En fait, c'est tout le contraire : des études ont montré que les hommes achètent du sexe simplement parce que c'est possible. La normalisation de la prostitution favorise au contraire les actes de violence envers les femmes, en envoyant à la société le message que les femmes sont des marchandises. Le Nevada, où le proxénétisme a été décriminalisé, connaît le plus fort taux de viols comparé aux autres Etats américains. Dans une étude sur les hommes, 54% des clients-prostituteurs ont reconnu avoir eu un comportement sexuel agressif envers leur(s) partenaire(s) (hors prostitution).

## UNE UTILITÉ SOCIALE ?

**“LÉGALISER LA PROSTITUTION EST LE MEILLEUR MOYEN D'ASSURER L'ACCÈS AUX DROITS POUR LES PERSONNES PROSTITUÉES.”**

Il est “légal” d'être dans la prostitution partout en Europe (sauf en Croatie où les personnes prostituées sont criminalisées). La question de l'accès aux droits n'est pas liée au statut légal de la prostitution, elle est liée au statut migratoire de chaque personne : si vous êtes résident-e légal-e sur un territoire, vous pouvez avoir accès à ces droits, y compris les soins de santé et les dépistages du sida et son suivi. Si vous êtes sans-papiers, vous n'aurez pas accès à ces droits, y compris dans les pays qui ont légalisé ou dépenalisé la prostitution ; cela n'a rien à voir avec le fait d'être dans la prostitution ou non. En Allemagne, seules 44 personnes se sont enregistrées comme “travailleur-se-s du sexe professionnel-le-s”, parmi les quelques 400 000 personnes estimées dans la prostitution. Légaliser la prostitution (ou décriminaliser le “travail du sexe” et donc le proxénétisme) ne change pas la stigmatisation des personnes prostituées.

”

“



### “LES ABOLITIONNISTES VEULENT INTERDIRE LA PROSTITUTION.”

Il y a une grande différence entre l'approche prohibitionniste, qui pénalise tous les acteurs du système prostitutionnel, y compris les personnes prostituées, et l'approche abolitionniste qui ne vise que les clients-prostituteurs, les proxénètes et les trafiquants, en d'autres mots ceux qui ont le pouvoir de choisir. Simplement pénaliser tout le monde ne permet pas de questionner les causes profondes et la nature genrée de la prostitution. L'abolition consiste à qualifier la violence structurelle, économique, psychologique et physique inhérente à la prostitution, et donc à protéger les personnes concernées, et à criminaliser les auteurs de ces violences, à savoir les clients-prostituteurs. Abolir, c'est proposer des alternatives concrètes aux personnes prostituées et changer les mentalités.

### “AVEC LE MODÈLE SUÉDOIS, LES PERSONNES PROSTITUÉES CONNAISSENT PLUS DE VIOLENCE CAR LA PROSTITUTION DEVIENT CLANDESTINE.”

Si les clients peuvent trouver les femmes prostituées, alors la police et les services sociaux aussi ! En pénalisant les clients-prostituteurs, le modèle suédois change la relation entre les femmes et les clients : les clients sont désormais les criminels. Des femmes prostituées, qui avaient été en Allemagne avant d'arriver en Suède, ont dit à l'unité prostitution de la police de Stockholm qu'il y a bien plus de violence dans les bordels légaux, car les clients ont tous les droits, étant donné qu'ils achètent un service. Les travailleur-se-s sociaux-ales en Suède voient les personnes dans la prostitution plus en confiance pour venir demander de l'aide. Au contraire, dans les pays où les bordels sont légaux (comme en Australie ou en Allemagne), les services sociaux et de police disent que leur accès aux personnes est limité. Légaliser la prostitution ne changera pas sa réalité : la prostitution est une violence. 68% des femmes dans la prostitution souffrent des symptômes du syndrome de stress post-traumatique, comme les victimes de torture ou les vétérans de guerre

## UNE UTOPIE ?

### “IL NE FAUT PAS PÉNALISER LES CLIENTS CAR ILS SAUVENT DES FEMMES OU PEUVENT IDENTIFIER DES VICTIMES DE TRAITE.”

Peut-être avez-vous regardé le film “Pretty woman” trop souvent. Un client-prostituteur qui “sauve” une femme, ou dénonce un cas de traite, reste un client-prostituteur ; l'existence de “gentils clients” ne réduit pas la demande, cela renforce juste une vision romantique de la prostitution qui n'a rien à voir avec la réalité. De plus, les “gentils clients” sont juste une minorité parmi les clients-prostituteurs : les sites internet des clients (qui commentent les femmes qu'ils ont payées) sont très révélateurs. Par exemple : “Fellation raisonnable, mais une mauvaise attitude et ne faisant aucun effort pour avoir l'air intéressé ou même prétendre prendre du plaisir” ; “c'était comme baiser un sac à patates sexy” (The invisible men Tumblr).

### “NOUS DEVONS COMBATTRE LA TRAITE, MAIS LA PROSTITUTION N'A RIEN À VOIR.”

Ces affirmations sont en contradiction avec la réalité : si la prostitution n'a rien à voir avec la traite à des fins d'exploitation sexuelle, alors à quelles fins les femmes sont-elles victimes de traite ? Selon les données européennes, 62% de la traite en Europe est à des fins d'exploitation sexuelle. La traite est menée par le profit, et a un lien direct avec les marchés de prostitution, où la demande alimente l'offre. On estime à 27,8 milliards de dollars US les bénéfices de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Et d'où vient cet argent ? Des acheteurs, comme dans tout marché. C'est pour cela que la prostitution et la traite sont intrinsèquement liées.

### “L'ABOLITION DE LA PROSTITUTION EST UNE UTOPIE.”

Abolir la prostitution ne veut pas dire l'éradiquer. Les viols, les meurtres et la pédophilie sont interdits, et pourtant existent toujours. Ce qui est important, c'est la norme sociale donnée par la loi : elle ancre, parmi les droits humains, le principe que le corps humain et la sexualité ne sont pas à vendre. Elle crée les conditions pour réaliser une société réellement égalitaire.

”

# BILAN DE 10 ANS DE POLITIQUES SUÉDOISE ET NÉERLANDAISE SUR LA PROSTITUTION<sup>1</sup>

## BILAN NEERLANDAIS<sup>2</sup>

**Les Pays-Bas ont levé en 2000 l'interdiction de bordels posée par leur loi de 1911. Depuis, plusieurs études émanant du Centre de documentation et de recherche scientifique du Ministère de la Justice (WODC) et des Services de Police Nationale ont étudié l'impact de la dépénalisation du proxénétisme aux Pays-Bas.**

### LA SITUATION DES PERSONNES PROSTITUÉES S'EST DÉTÉRIORÉE.

L'étude "Daalder"<sup>3</sup> menée pour le Ministère de la Justice révèle que :

- "Il n'y a pas eu d'amélioration de la situation des prostituées".
- Le "bien être émotionnel des prostituées est plus faible qu'en 2001 sur tous les critères".
- "L'utilisation de produits sédatifs a augmenté".
- Les demandes de sortie de la prostitution sont importantes, mais à peine 6% des municipalités proposent une assistance pour cela.

### 50 À 90% DES PERSONNES PROSTITUÉES DANS L'INDUSTRIE LÉGALE SONT FORCÉES À LE FAIRE.

Ces statistiques ont été révélées en 2008 par les Services de Police Nationale dans une étude choc sur le secteur de la prostitution légalisée intitulée "Préserver les apparences"<sup>4</sup>. Dans cette étude, la police nationale néerlandaise dresse un bilan extrêmement préoccupant de la loi de dépénalisation du proxénétisme. Cette étude intervient notamment suite à "l'affaire Sneep" dans laquelle deux proxénètes Germano-turcs, et 30 de leurs complices, ont été condamnés pour avoir exploité avec violence plus de 100 femmes aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique. Or, il s'est avéré que toutes les femmes exploitées avec extrême violence aux Pays Bas l'étaient dans le secteur légal, licencié, taxé et contrôlé par l'Etat néerlandais.

### LE CRIME ORGANISÉ A GARDÉ LE CONTRÔLE SUR LE SECTEUR LÉGALE DE L'INDUSTRIE DU SEXE.

En 2011, le maire adjoint d'Amsterdam, et figure montante du Parti travailliste néerlandais, Lodewijk Asscher, déclarait que la dépénalisation du proxénétisme était une "erreur nationale"<sup>5</sup> et que le gouvernement avait été "gravement naïf". Un rapport mené conjointement par la Ville d'Amsterdam et le Ministère de la Justice<sup>6</sup> montre en effet qu'une partie considérable du secteur légal de l'industrie du sexe n'échappe pas à l'exploitation et à la traite des êtres humains. Ainsi, la moitié des licences d'exploitation de lieux de prostitution ou de coffee shops (marijuana) sont détenues par un ou plusieurs entrepreneurs déjà condamnés par la justice.

### LA DÉPÉNALISATION DU PROXÉNÉTISME ET LA LÉGALISATION DE L'INDUSTRIE DU SEXE N'ONT PAS EMPÊCHÉ UNE AUGMENTATION DE LA PROSTITUTION "ILLÉGALE" OU "CACHÉE".

En 2010, le RIEC Noord-Holland, organe gouvernemental en charge de la prévention de la criminalité a révélé dans une étude<sup>7</sup> que seules 17% des publicités pour de la prostitution publiées dans les journaux et sur Internet renvoyaient à un établissement du secteur légal de l'industrie du sexe.

<sup>1</sup> Bilan réalisé avec le soutien du Mouvement du Nid France - <sup>2</sup> Source générale : 'On legalised prostitution in the Netherlands', Karin Werkman, 2012. - <sup>3</sup> Daalder, A. L. (2007). Prostitution in The Netherlands since the lifting of the brothel ban [English version]. The Hague: WODC / Boom Juridische Uitgevers. - <sup>4</sup> KLPD (Korps Landelijke Politiediensten) – Dienst Nationale Recherche (juillet 2008). Schone schijn, de signalering van mensenhandel in de vergunde prostitutiesector. Driebergen. - <sup>5</sup> [http://www.lemonde.fr/m/article/2011/12/23/pays-bas-flop-de-la-legalisation-de-la-prostitution\\_1621755\\_1575563.html](http://www.lemonde.fr/m/article/2011/12/23/pays-bas-flop-de-la-legalisation-de-la-prostitution_1621755_1575563.html). - <sup>6</sup> Gemeente Amsterdam, Ministerie van Veiligheid en Justitie; Projectgroep Emergo (2011). Emergo – De gezamenlijke aanpak van de zware (georganiseerde) misdaad in het hart van Amsterdam. Achtergronden, ontwikkelingen, perspectieven. Amsterdam: Boom Juridische Uitgevers. - <sup>7</sup> RIEC Noord Holland (19 October 2010). Methodiek 'Inzicht in prostitutiebranche'.

---

## BILAN SUEDOIS<sup>8</sup>

**Le Gouvernement suédois a publié en juillet 2010 une évaluation de la loi de 1999 interdisant l'achat, mais non la vente, d'un acte sexuel<sup>9</sup>. Cette évaluation a été menée par le Ministère de la Justice<sup>10</sup>.**

- Il n'y a pas eu d'explosion de la prostitution "cachée". Les acteurs sociaux et la police suédoise soulignent à ce sujet que la prostitution nécessitant toujours une forme de "publicité" pour les clients, elle ne peut jamais être totalement "clandestine".

---

**EN S'ATTAQUANT À LA DEMANDE, L'INTERDICTION D'ACHAT D'ACTES SEXUELS A CONTRECARRÉ L'ÉTABLISSEMENT DU CRIME ORGANISÉ ET FAIT RECULER LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.**

Selon les services de la police criminelle suédoise, la loi a fortement contribué à lutter contre les réseaux de proxénètes internationaux. En s'attaquant à la demande et donc en limitant leurs possibilités de tirer profit de l'exploitation de la prostitution, la Suède a découragé les réseaux mafieux d'investir sur son territoire<sup>11</sup>.

**UNE DIMINUTION DE MOITIÉ DE LA PROSTITUTION DE RUE ET UNE STABILISATION GLOBALE DU NOMBRE DE PERSONNES PROSTITUÉES, EN CONTRASTE AVEC L'AUGMENTATION SPECTACULAIRE CONSTATÉE DANS LES PAYS VOISINS.**

L'évaluation de la loi suédoise indique que :

- La prostitution de rue a diminué de moitié en 10 ans, alors qu'elle a triplé sur la même période au Danemark et en Norvège. Il n'y a pas de preuve d'une augmentation du nombre d'hommes suédois voyageant à l'étranger pour acheter du sexe.
- La prostitution a augmenté sur Internet, mais dans une bien moindre mesure que dans les pays voisins.
- La part de prostituées étrangères en Suède n'a pas connu l'explosion enregistrée dans les pays voisins<sup>12</sup>.

**LA LOI VÉHICULE DES NORMES ET DES VALEURS : LES MENTALITÉS ONT COMPLÈTEMENT CHANGÉ EN 10 ANS AVEC PLUS DE 70% DES PERSONNES QUI SOUTIENNENT LA LOI AUJOURD'HUI.**

Alors que la majorité de la population suédoise était opposée à l'interdiction d'achat d'un acte sexuel avant l'adoption de la loi, 10 ans plus tard, 3 sondages ont montré que plus de 70 % de la population soutenait désormais la loi. L'adhésion à la loi est plus importante chez les jeunes : cela démontre l'effet normatif de la loi, qui crée de nouvelles normes et valeurs.

**L'EFFET DISSUASIF DE LA LOI : UNE DIMINUTION DU NOMBRE DE CLIENTS-PROSTITUEURS À CONFIRMER.**

Selon les études menées en Suède, la proportion des hommes ayant acheté des actes sexuels a diminué. Ainsi en 1996, 13,6 % des hommes interrogés déclaraient avoir eu recours à la prostitution d'autrui. Ils ne sont plus que 7,8 % en 2008. Cette diminution est peut-être surestimée du fait du refus potentiel d'avouer un délit dans un sondage. Cependant, un certain nombre de sondés ont déclaré ne plus être clients de la prostitution en raison de la loi. La police suédoise considère que la simple instauration du délit a prévenu le passage à l'acte d'un certain nombre de clients de la prostitution<sup>13</sup>.

---

<sup>8</sup> Source générale : "Séance d'information : les lois et les politiques suédoises sur la prostitution et la traite des êtres humains", Gunilla S. Ekberg B.S.W, JD, 2012. - <sup>9</sup> Site du Gouvernement suédois : <http://www.regeringen.se/sb/d/13358/a/149231>. Traduction du « summary » du bilan de la loi en Français : <http://www.prostitutionetsociete.fr/IMG/doc/20100702tradrevaluationinterdachatloisuedoise.doc>. Lire aussi les conclusions du déplacement en Suède de la mission d'information parlementaire française (p. 222 et suivantes) : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i3334.pdf>. - <sup>10</sup> Il est intéressant de noter que ce bilan positif a été établi par un Gouvernement emmené par un parti politique qui, 10 ans plus tôt, dans l'opposition, avait voté contre la loi. - <sup>11</sup> Cet effet dissuasif a d'ailleurs été vérifié par les écoutes policières soulignant le manque de "rentabilité" de l'investissement proxénète en Suède. - <sup>12</sup> L'agence nationale suédoise des affaires sociales a étudié en 2007 pendant 6 semaines les annonces publiées sur Internet et a recensé seulement 400 personnes y proposant des services sexuels. En 2008, plus de 800 personnes au Danemark, et près de 1400 en Norvège proposaient des services sexuels sur Internet. Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i3334.pdf> (p. 226). - <sup>13</sup> Depuis l'entrée en vigueur de la loi, et jusqu'au 31 décembre 2011, 4225 acheteurs ont été condamnés, à une simple amende.

Le Lobby européen des femmes a initié, avec le Mouvement du Nid France et la Fondation Scelles :

# L'APPEL DE BRUXELLES

**"ENSEMBLE POUR UNE EUROPE LIBÉRÉE DE LA PROSTITUTION"**

Plus de 200 associations, de toute l'Europe et au-delà, l'ont signé.

**L'Appel de Bruxelles affirme les quatre principes fondamentaux suivants :**

- La prostitution est une violence
- La prostitution est une exploitation des inégalités
- La prostitution est une atteinte à la dignité de la personne
- La prostitution est une violation des droits humains

**Les signataires de l'Appel de Bruxelles demandent aux Etats membres de l'Union européenne d'adopter des politiques garantissant :**

- La suppression des mesures répressives à l'encontre des personnes prostituées ;
- La condamnation de toutes les formes de proxénétisme ;
- Le développement d'alternatives réelles et de programmes de sortie de la prostitution ;
- L'interdiction de tout achat d'un acte sexuel ;
- La mise en place de politiques de prévention, d'éducation à l'égalité et à la sexualité ;
- Le développement de politiques de prévention dans les pays d'origine des personnes prostituées.

**Les signataires affirment aussi que l'Union européenne et ses Etats membres doivent revoir totalement leur politique de lutte contre la traite des êtres humains qui n'a ni sens ni chance d'aboutir tant que l'impunité des proxénètes et des clients-prostituteurs demeurera la règle.**



**WWW.WOMENLOBBY.ORG**

*#brusselcall*

*#Endprostitution*

Avec le soutien de la Fondation Tides, sur recommandation de la Fondation NoVo.



Avec le soutien financier du programme communautaire PROGRESS.  
Le contenu de ce document ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission européenne.